

REGLEMENT DU JEU – Chamrousse Mountain Park « Jeu concours Snowcam : il va neiger des forfaits saison ! »

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'épic (établissement public à caractère industriel et commercial) **Office de Tourisme de Chamrousse** – 42 place de Belledonne – 3810 Chamrousse - France (ci-après « **Chamrousse Officiel** ») organise un jeu Facebook intitulé « **Jeu concours Snowcam : il va neiger des forfaits saison !** » du 9 janvier 2017 au 31 janvier 2017.

Le jeu consiste en un tirage au sort parmi les gagnants inscrits conformément au présent règlement.

Le jeu est accessible via la page Facebook de Chamrousse Officiel :

<https://www.facebook.com/Chamrousse/photos/a.149103305143769.50716.136090093111757/1226767270710695/?type=3&theater>

<https://www.chamrousse.com/jeu-concours-snowcam.html>

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et il est soumis à la loi française.

Il est précisé que le participant mineur devra justifier d'une autorisation parentale.

ARTICLE 2 : DUREE

Le jeu sera ouvert aux participants du 7 janvier 2017 au 31 janvier 2017, minuit, heure française.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au jeu, le participant doit se rendre sur la page Facebook de Chamrousse (Officiel) : <https://www.facebook.com/Chamrousse/?ref=hl>

Le participant devra aimer, partager et commenter le post en indiquant son pari selon le modèle suivant : JJ/MM/AAAA entre H : 00 et H+1 : 00 à laquelle la neige aura masqué la ligne des 20cm sur la toise Chamrousse.

Un seul pari autorisé par compte et les commentaires modifiés ne seront pas valides. Chaque participant devra avoir pris connaissance du règlement et des conditions du jeu. Tout compte Facebook erroné, illisible, entraînera automatiquement la mise hors-jeu du participant, les organisateurs se réservant tout contrôle à cet effet.

3.2 Détermination des gagnants

La désignation du gagnant du forfait saison s'effectuera de la manière suivante :

1/ Tirage au sort parmi le/les gagnants ayant répondu suivant le modèle ci-dessus entre les heures indiquées : quand la neige aura masqué la ligne des 20cm sur la toise Chamrousse au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire.

La désignation du gagnant du forfait journée s'effectuera de la manière suivante :

2/ Tirage au sort parmi tous les participants ayant aimés, partagés et pariés en commentaire, à la clôture du jeu au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra suivre les instructions décrites à l'article 3.1 afin de pouvoir participer au jeu et ne pourra participer qu'une seule fois au jeu.

Tout commentaire de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms, comptes Facebook et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul.

Plusieurs personnes de la même famille (même nom, même adresse) peuvent jouer mais il ne sera attribué qu'un lot par famille. L'organisateur du jeu se réserve le droit de procéder à tout contrôle à cet effet.

Chamrousse Mountain Park se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Chamrousse Mountain Park ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront directement contactés par message privés Facebook par le compte Facebook Chamrousse Officiel au nom du compte de participation valide indiquée lors de participation au jeu.

A défaut :

- d'une acceptation expresse de leur gain au plus tard quinze (15) jours après la prise de contact par message privé Facebook ;

- et de la communication à l'épic Office du Tourisme de Chamrousse, dans ce même délai de quinze (15) jours après la prise de contact par message privé Facebook, des éléments indispensables à l'envoi du gain (adresse postale et numéro de téléphone, ...). Le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple au lot.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les gagnants du jeu se verront attribuer les lots suivants :

Lot 1 : Une contremarque forfait saison adulte d'une valeur de 601€ TTC (ne comprend pas la Keycard) valable 2016-2017 ou 2017-2018

Lot 2 : Un forfait journée adulte d'une valeur de 34€ TTC

Le lot ne comprend pas :

- Le coût du transport ;
- La location du matériel de ski ;
- Les assurances ;
- Les dépenses d'ordre personnel.

Si le/les gagnants décident de ne pas utiliser leurs forfait, Chamrousse Mountain Park ne sera en aucun cas tenu de verser la valeur du lot au gagnant.

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. Chamrousse Mountain Park n'accepte aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des prix. En cas d'indisponibilité, aucun prix de valeur égale ou plus grande sera attribué.

Chamrousse Mountain Park aura la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, les dotations du présent jeu, et cela sans qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé à condition de proposer aux gagnants une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

Les gagnants ne pourront demander ni l'échange, ni le remplacement de leur lot, ni aucune contrepartie en espèce pour quelque motif que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) ci-avant désigné(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La responsabilité de Chamrousse Mountain Park ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si Chamrousse Mountain Park se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le jeu.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants seront informés par message privé Facebook à la clôture du jeu. L'épic Office de Tourisme de Chamrousse ne saurait être tenue responsable du mauvais ou non acheminement du courriel par les fournisseurs d'accès à internet.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'épic Office de Tourisme de Chamrousse se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Chamrousse Mountain Park se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs l'épic Office de Tourisme de Chamrousse d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. L'épic Office de Tourisme de Chamrousse se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS GENERALES

L'épic Office de Tourisme de Chamrousse rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via la page Facebook de Chamrousse Officiel et chamrousse.com. Notamment la responsabilité de l'épic Office de Tourisme de Chamrousse ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de téléchargement ou d'acheminement du message privée Facebook, ou accès à la Snowcam. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. L'épic Office de Tourisme de Chamrousse ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à la page Facebook de Chamrousse Officiel et chamrousse.com ou à participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par l'épic Office de Tourisme de Chamrousse, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., ce que le participant accepte expressément. En aucun cas les informations ne seront transmises à Facebook.

Il est également accepté par le/les participants gagnants que leurs données personnelles seront transmises à La Régie des Remontées Mécaniques pour la réalisation des forfaits.

Cependant, conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite aux adresses indiquées ci-dessous ou par email directement en cliquant sur le lien de désinscription de la newsletter en bas de page de celle-ci.

Franck Lecoutre ; Emilie Garcin ; Marius Dompnier

info@chamrousse.com / press@chamrousse.com / video.chamrousse@gmail.com

Office du Tourisme de Chamrousse

42 place de Belledonne,

38410 Chamrousse, France

www.chamrousse.com